

Le Bagotier



Journal de Sainte-Hélène-de-Bagot

AVRIL 2025

FEUX D'ARTIFICE - FÊTE NATIONALE
DÉTAILS À LA PAGE 4



DON D'ARBRES
DÉTAILS À LA PAGE 11



Restez informés via www.sainte-helenedebagot.com

 Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot  Loisirs Sainte-Hélène

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun@sainte-helenedebagot.com

À LA UNE

- 03 MOT DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 05 RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL
- 07 AVIS PUBLICS
- 09 ESPACES PUBLICITAIRES DISPONIBLES - BAGOTIER ET PANNEAU D'AFFICHAGE
- 10 TAXES - VERSEMENT #2
- 13 PISCINES
- 14 BIBLIOTHÈQUE - FACEBOOK
- 15 PARTAGEZ VOS PHOTOS ANCIENNES À SAINTE-HÉLÈNE
- 15 DÉCOUVREZ VOTRE PATRIMOINE
- 18 PARCOURS DES TROUVAILLES
- 21 ÉCOLE - SALON DU LIVRE ET COLLECTE DE CANETTES
- 22 GROS REBUTS

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Lundi 19 mai 2025 - Journée nationale des Patriotes

421, 4^e Av., Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE

R JEAN RAJOTTE
450 791-2297



CONSEILL RE #1

H L NE DUFAULT
450 888-0024



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET
450 502-0457



CONSEILLER #3

ROBERT CHEVRIER
450 502-4411



CONSEILLER #4

PIERRE PAR 
450 278-2327



CONSEILLER #5

MICHEL DAIGLE
450 230-2230



CONSEILLER #6

DANIEL PLANTE
819 388-0036

PERSONNEL
MUNICIPAL



450 791-2455

**BUREAU MUNICIPAL OUVERT DU LUNDI AU JEUDI
DE 8 H 30   12 H ET DE 13 H   16 H 30**

MICHELINE MARTEL | Directrice g n rale
Poste 2240 • dq@sainte-helenedebagot.com

LUCIE CHEVRIER | Directrice g n rale adjointe
Poste 2250 • dga@sainte-helenedebagot.com

BRIGITTE GENDRON | Technicienne administrative
Poste 2340 • info@sainte-helenedebagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun@sainte-helenedebagot.com

OLIVIA BOURQUE | Coordonnatrice en loisirs
Poste 2310 • loisir@sainte-helenedebagot.com

CHARLES GAUCHER | Directeur des travaux publics
Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helenedebagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies
incendie@sainte-helenedebagot.com

RAYMOND LESSARD | Inspecteur municipal en b timent
Poste 2230 • inspecteur@sainte-helenedebagot.com
Horaire : mardi de 8 h   12 h | mercredi et jeudi de 8 h   14 h
Sur rendez-vous



**NUM RO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Probl me d' gout



Entrave   la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 250-2481



Mot du maire

Réjean Rajotte
Maire

Bonjour chers citoyennes et citoyens,

Le beau temps est à nos portes. Les activités extérieures vont reprendre, donc soyez prudents dans vos déplacements. Les parcs de notre belle municipalité ouvriront bientôt, rendant les infrastructures municipales disponibles pour que vous puissiez en profiter au maximum.

Nous demandons la collaboration de tous pour que ces lieux demeurent en bon état, car nous avons de beaux parcs et nous voulons les garder propres. Également, nous rappelons que les chiens y sont interdits. Nous savons que vous les aimez beaucoup, mais nous adorons que les tout-petits puissent jouer par terre en toute sécurité et sans se préoccuper de savoir si un chien a fait ses besoins dans les espaces de jeux.

Avec le printemps, nous retrouverons nos agriculteurs qui entreront dans les champs pour le dur labeur des semences. Prudence, patience et respect sont attendus de chacun sur la route afin de protéger ceux qui cultivent notre nourriture.

Finalement, je veux féliciter la FADOQ pour ses activités et je vous encourage à participer aux dîners et aux soupers qui se déroulent chaque mois dans une atmosphère conviviale et festive. C'est tellement agréable de se voir et de discuter tous ensemble, en plus d'en apprendre plus sur divers sujets.

AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

- ➔ 421, 4^e Avenue (bureau municipal)
- ➔ 400, 2^e Rue (chalet des loisirs)
- ➔ www.sainte-helenedebagot.com
(onglet AVIS PUBLICS)



Mot de la directrice générale

Micheline Martel, OMA
Directrice générale
et greffière-trésorière

Chers hélénoises et hélénois,

Après s'être afférés dans les premiers mois de l'année à compléter les obligations gouvernementales de fin d'année, nous voici prêts à revenir en force pour les travaux du printemps. Évidemment, nos travailleurs et des entrepreneurs seront sur ou aux abords des routes. Nous demandons votre collaboration pour assurer leur sécurité.

Plusieurs projets seront réalisés encore cette année. Pour les projets qui pourraient avoir un impact sur votre quotidien et vos déplacements, nous vous tiendrons informer au fur et à mesure sur nos diverses plateformes, soit : Votre journal municipal Le Bagotier. Cependant, comme il n'y a que 10 parutions par année, vous pouvez choisir une autre option :

- Facebook, sous le nom de « Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot ». Il est essentiel d'écrire le mot « Municipalité » pour arriver sur la bonne page. Notre logo sera affiché.
- L'infolettre, à partir du site Internet, dans la section bleue au bas de la page, puis cliquez sur le carré « M'inscrire ».

En terminant, il y aura plusieurs activités et événements intéressants à suivre ou à voir en cours d'année, organisés par la Municipalité, le Comité des loisirs Ste-Hélène et les organismes locaux. Nous espérons toujours vous voir y participer en grand nombre.

À titre de présidente d'élection, je tiens également à rappeler que cette année en est une d'élections municipales. Restez à l'affût des informations que je transmettrai par nos différents médias. Je vous informe dès maintenant que s'il y a des élections, le vote par anticipation sera le 26 octobre 2025 et le jour des élections sera le 2 novembre 2025. Pour les mises en candidature, la période légale permise sera du 19 septembre au 3 octobre 2025. Au cours de cette période, la liste sera tenue à jour au fur et à mesure. Avant cette date, aucune candidature ne sera acceptée.

Dans un autre ordre d'idée, la vie se charge de nous apporter des épreuves. Je souhaite donc à chacun de pouvoir vivre l'essentiel avec douceur et bienveillance envers ceux qui vous entourent et de profiter de chaque moment, comme un cadeau de la vie !

La prochaine séance du conseil
sera tenue le 6 mai 2025,
au 421, 4^e Avenue.

LE SAMEDI 21 JUIN, SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT VIBRE AU RYTHME DU QUÉBEC !

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et le Comité des loisirs travaillent encore très fort cette année pour vous présenter une programmation de la Fête nationale variée.

Au programme : Jeu gonflable, mascottes, maquilleuses, souper hot-dog, kiosque de barbe à papa, kiosque satellite, danse country et la performance live de Bonté Divine sans oublier les célèbres feux d'artifice.

Dans Le Bagotier de mai 2025, vous retrouverez plus de détails sur la programmation et l'horaire de la journée.

Bénévoles recherchés : Communiquez avec Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310



PLAN DE COMMANDITE

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et le Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot s'enorgueillissent, année après année, de la réussite des festivités entourant la Saint-Jean-Baptiste, particulièrement par la présentation des feux d'artifice, qui sont parmi les plus spectaculaires de la région grâce aux généreux commanditaires qui, au fil des ans, ont contribué à cette réussite. Cette année encore, nous sollicitons votre participation pour le plaisir de tous.

 Outils promotionnels	Platine	Or	Argent	Bronze
	1 000 \$ et plus	500 \$ à 999 \$	250 \$ à 499 \$	249 \$ et moins
Publicité dans le journal <i>Le Bagotier</i> (mai et juin)	1/2 page	1/4 page	1/8 page	Liste
Logo sur l'affiche publicitaire de l'événement	<input checked="" type="checkbox"/>			
Mention lors de l'événement – Par catégorie (avant et après les feux)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Projection lors de l'événement – Par catégorie	1 page	1/2 page	1/4 page	Liste
Publication sur le site de la Municipalité (mai et juin)	1/2 page	1/4 page	Liste	
Publication sur la page Facebook de la Municipalité et des loisirs et Infolettre – Liste par catégorie (mai et juin)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Affichage du commanditaire lors de l'événement (coroplast fourni par le commanditaire)	<input checked="" type="checkbox"/>			

Pour bénéficier des avantages suivants, la Municipalité doit recevoir la commandite avant le 8 mai 2025 :

- Parution du logo d'un commanditaire Platine sur l'affiche publicitaire;
- Parution gratuite dans le journal *Le Bagotier* aux mois de mai et juin 2025;
- Les commanditaires des catégories Platine, Or et Argent doivent faire parvenir leur logo à info@sainte-helenedebagot.com.

Si des montants sont transmis à la Municipalité après le 8 mai, mais avant le 5 juin 2025, le commanditaire bénéficiera des avantages, selon la catégorie, à l'exception de la parution dans le journal *Le Bagotier* qui sera uniquement pour le mois de juin.



Coupon réponse à joindre avec votre chèque

Je désire être commanditaire : Platine Montant versé : _____ \$ (1 000 \$ et plus)
 Or Montant versé : _____ \$ (entre 500 \$ et 999 \$)
 Argent Montant versé : _____ \$ (entre 250 \$ et 499 \$)
 Bronze Montant versé : _____ \$ (249 \$ et moins)

Je désire que ma publicité soit faite sous le nom de : _____
 (nom exact de l'entreprise)

J'ai transmis mon logo à info@sainte-helenedebagot.com.

Nom : _____

Signature : _____

Résumé de certains sujets du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le mardi 1^{er} avril 2025, à 19 h 30.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

1^{ER} AVRIL 2025

ORDRE DU JOUR

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	3.4	Plan de sécurité civile – Mise à jour 2025 – Approbation;
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;	3.5	Demande de modification de l'article 226.2 du <i>Code de la sécurité routière</i> (c. C 24.2) – Municipalité de Sainte-Christine – Appui;
1.2	Période de questions;	3.6	Incendie – Rapport annuel d'activités de l'an 3 – Schéma incendie révisé – Adoption;
2	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	4	TRANSPORT
2.1	Ordre du jour – Adoption;	4.1	MRC des Maskoutains – Carrières et sablières – Dépôt;
2.2	Procès-verbal – Adoption;	4.2	Travaux rang Saint-Augustin – Portion des travaux pour le petit ponceau fait à l'interne – Acquisition du ponceau et octroi du mandat de creusage et installation – Approbation;
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption;	5	HYGIÈNE DU MILIEU
2.4	États comparatifs – Dépôt;	5.1	Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM);
2.5	Audit des états financiers 2025, 2026 et 2027 – Appel d'offres sur invitation numéro SHB2025120 – Octroi;	5.2	Échantillonneur d'eau pour le système membranaire à la station de filtration d'eau potable – Annulation de la commande et de la résolution – Approbation;
2.6	Règlement numéro 636-2025 abrogeant le Règlement d'emprunt numéro 555 2020 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 68 526 \$ pour des travaux de construction pour un terrain de hockey bottine – Adoption;	5.3	Usine d'épuration des eaux usées – Entretien des supprimeurs;
2.7	Règlement numéro 637-2025 abrogeant le Règlement d'emprunt numéro 514 2018 pour les services d'ingénierie définitive (plan et devis) pour la construction de l'usine des eaux usées – Adoption;	5.4	Formation en eau potable – Directeur des travaux publics – Ratification;
2.8	Règlement numéro 635-2025 relatif à la création d'une réserve financière pour les dépenses des services d'évaluation, d'équilibrage et de maintien d'inventaire du rôle – Adoption;	6	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
2.9	Corporation des officiers municipaux agréés du Québec – Congrès 2025 – Inscription – Approbation;	7	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
2.10	Chapdelaine et Associés – Mandat pour transfert du REER collectif – Ratification;	7.1	Demande de dérogation mineure concernant les lots numéros 1 956 427 et 1 956 422;
2.11	Réseau de fibre optique – Avis de dénonciation des ententes en vigueur – Approbation;	8	TRAVAUX PUBLICS
3	SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE	9	LOISIRS ET CULTURE
3.1	Incendie – Demandes mensuelles – Approbation;	9.1	Chalet des loisirs – Imprimante pour la coordonnatrice des loisirs – Approbation;
3.2	Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte;	10	AFFAIRES DIVERSES
3.3	Ville de Saint-Hyacinthe – Cour municipale – Rapport du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2024 et rapport sommaire 2024 – Dépôt;	11	PÉRIODE DE QUESTIONS
		12	CLÔTURE DE LA SÉANCE

2.5 Audit des états financiers 2025, 2026 et 2027 – Appel d'offres sur invitation numéro SHB2025120 – Octroi

Suite à l'appel d'offres sur invitation pour le contrat des audits financiers pour les années 2025, 2026 et 2027, préparé par la directrice générale, deux firmes ont déposé leur soumission et le procès-verbal d'ouverture est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

Le conseil a octroyé à la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat des audits financiers pour les années 2025, 2026 et 2027 pour la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, au montant total de 56 182,53 \$, incluant les taxes, pour les trois années.

2.6 Règlement numéro 636-2025 abrogeant le Règlement d'emprunt numéro 555-2020 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 68 526 \$ pour des travaux de construction pour un terrain de hockey bottine – Adoption

En 2020, la Municipalité a adopté le Règlement d'emprunt numéro 555-2020 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 68 526 \$ pour des travaux de construction pour un terrain de hockey bottine, qui n'a pas eu à être utilisé, puisque la fondation n'a nécessité aucun coût pour la Municipalité.

Afin d'annuler le Règlement et de solder le montant sur le dossier de crédit de la Municipalité, le conseil a adopté le Règlement numéro 636-2025 abrogeant le Règlement d'emprunt numéro 555-2020 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 68 526 \$ pour des travaux de construction pour un terrain de hockey bottine.

2.7 Règlement numéro 637-2025 abrogeant le Règlement d'emprunt numéro 514-2018 pour les services d'ingénierie définitive (plan et devis) pour la construction de l'usine des eaux usées – Adoption

En 2018, la Municipalité a adopté le Règlement d'emprunt numéro 514-2018 pour les services d'ingénierie définitive (plans et devis) pour la construction de l'usine des eaux usées, qui a été financée par la subvention PRIMEAU volet 1, reçu en juillet 2024, donc cet emprunt n'est pas nécessaire.

Afin d'annuler le Règlement et de solder le montant sur le dossier de crédit de la Municipalité, le conseil a adopté le Règlement numéro 637-2025 abrogeant le Règlement d'emprunt numéro 514 2018 pour les services d'ingénierie définitive (plan et devis) pour la construction de l'usine des eaux usées.

2.8 Règlement numéro 635-2025 relatif à la création d'une réserve financière pour les dépenses des services d'évaluation, d'équilibrage et de maintien d'inventaire du rôle – Adoption

En concordance avec les dispositions législatives qui s'appliquent relativement au *Code municipal du Québec* et à la *Loi sur la fiscalité municipale*, également qu'une Municipalité doit faire l'équilibrage du rôle tous les trois (3) ans, article 46.1, LFM, et son maintien d'inventaire aux neuf (9) ans, il y avait lieu pour la Municipalité d'équilibrer les taxes annuellement pour créer un Fonds de réserve, afin de percevoir une contribution financière annuellement plutôt que de devoir faire des perceptions très élevées les années d'équilibrage et de maintien d'inventaire, pour assurer une stabilité dans la perception pour les citoyens.

Pour ce faire, le conseil a adopté le Règlement numéro 635-2025 relatif à la création d'une réserve financière pour les dépenses des services d'évaluation, d'équilibrage et de maintien d'inventaire du rôle.

2.9 Corporation des officiers municipaux agréés du Québec – Congrès 2025 – Inscription – Approbation

Comme chaque année, le conseil a autorisé la directrice générale à assister à un congrès, pour suivre les nouveautés particulièrement en matière de législation, de finances et de fiscalité. La directrice générale sera présente au congrès de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) qui aura lieu à La Malbaie les 21, 22 et 23 mai 2025.

3.1 Incendie – Demandes mensuelles – Approbation

Le conseil a autorisé les dépenses suivantes pour le Service incendie, soit : trois casques, au montant de 425 \$ chacun et un ensemble de petits outils de désincarcérations, au montant de 1 725 \$, le tout avant les taxes applicables.

3.4 Plan de sécurité civile – Mise à jour 2025 – Approbation

Chaque année, la Municipalité doit adopter son plan des mesures d'urgence mis à jour, à moins qu'il n'y ait aucun changement. Le conseil a adopté son plan des mesures d'urgence en sécurité civile 2025, mis à jour.

4.1 MRC des Maskoutains – Carrières et sablières – Dépôt

Dépôt de la résolution numéro 2025-03-49 de la MRC des Maskoutains concernant le dépôt des sommes des carrières et sablières de Mont-Saint-Hilaire, ainsi que la résolution 2025-03-50 concernant les redevances des autres exploitations, accompagnée des tableaux de redistribution aux municipalités, et ce, pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2024. Ces sommes dédiées à la Municipalité doivent être utilisées pour faire des travaux d'asphaltage.

4.2 Travaux rang Saint-Augustin – Portion des travaux pour le petit ponceau fait à l'interne – Acquisition du ponceau et octroi du mandat de creusage et installation – Approbation

Le conseil a autorisé l'équipe des travaux publics à procéder à l'installation du petit ponceau juste avant l'arrivée de l'entrepreneur qui viendra effectuer les autres travaux dans le cadre de ce projet.

Également, il a autorisé l'achat du petit ponceau en acier aluminisé T.T.O.A, de 600 mm, d'une épaisseur de 2 mm et d'une longueur de 15,5 m, au montant de 3 473,11 \$, avant les taxes applicables, auprès de la compagnie Le Spécialiste du Ponceau.

Aussi, le conseil a octroyé le mandat d'excavation à la compagnie Excavation Luc Déry, estimé environ et ajustable selon les heures réellement travaillées, au montant de 1 848 \$ pour la pelle, 60,50 \$ pour le godet, 175 \$ pour la plaque, 360 \$ pour le rouleau et 120 \$ pour le laser, le tout avant les taxes applicables.

5.2 Échantillonneur d'eau pour le système membranaire à la station de filtration d'eau potable – Annulation de la commande et de la résolution – Approbation

La résolution numéro 313-11-2024 autorisait l'acquisition d'un échantillonneur pour le système membranaire pour la filtration d'eau potable, au montant de 3 487,00 \$. Cependant, le ministère de l'Environnement a confirmé que le prélèvement de l'échantillon de la membranaire pouvait être fait par relevé instantané, ce qui ne requiert pas d'échantillonneur.

Le conseil a ratifié la décision de la directrice générale pour l'annulation d'une commande autorisée par la résolution numéro 313-11-2024 qui autorisait l'acquisition d'un échantillonneur pour le système membranaire pour la filtration d'eau potable, au montant de 3 487,00 \$.

5.3 Usine d'épuration des eaux usées – Entretien des surpresseurs

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'entretien des surpresseurs annuellement à l'usine d'épuration des eaux usées, le conseil a octroyé le contrat d'entretien des surpresseurs à la compagnie Atlas Copco, division Technico commerciale, au coût de 6 748,76 \$, avant les taxes applicables.

7.1 Demande de dérogation mineure concernant les lots numéros 1 956 427 et 1 956 422

La Municipalité a reçu une demande qui visait à obtenir trois dérogations de manière à ce que la superficie totale, le nombre de bâtiments accessoires ainsi que la superficie d'un bâtiment soient supérieurs à ceux permis au Règlement de zonage pour le lot numéro 1 956 427 et le lot numéro 1 956 422.

Ce dossier a été analysé par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) et a reçu une recommandation favorable.

Le conseil a accordé les dérogations mineures suivantes, concernant les lots résidentiels numéros 1956 427 et 1956 422, et ce, conditionnellement à ce que ces bâtiments ne servent uniquement qu'à l'usage résidentiel en tant que bâtiments accessoires à cet usage, soit :

- 1- Qu'il y ait quatre bâtiments accessoires à la résidence;
- 2- Que la somme maximale de bâtiments accessoires soit de 370,0 m²;
- 3- Qu'un seul bâtiment accessoire ait une superficie maximale de 162,0 m²; et

Cet approbation est sous réserve pour tout propriétaire du lot numéro 1 956 427 présent et futur, que la décision prise par la présente résolution, concernant les dérogations mentionnées, ne seront en vigueur qu'au seul et unique moment de la réception de l'autorisation délivrée par la CPTAQ permettant d'agrandir le lot résidentiel numéro 1 956 427 à même le lot numéro 1 956 422 pour y intégrer trois bâtiments, ainsi, dans l'éventualité d'un refus de la CPTAQ, l'ensemble des dérogations nommées à la présente tomberont nuls et non avenues.

9.1 Chalet des loisirs – Imprimante pour la coordonnatrice des loisirs – Approbation

Le conseil a approuvé l'achat d'une imprimante HP couleur Laser Jet Pro, au montant de 790 \$, avant les taxes applicables, auprès de la compagnie Accès-info.

L'entièreté des procès-verbaux se trouve sur notre site Internet. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2024**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot qui aura lieu le 6 mai 2025, à 19 h 30, le rapport financier consolidé et rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2024 sera déposé.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 17 avril 2025.


Micheline Martel, OMA

Directrice générale et greffière-trésorière

TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DU 2^E RANG SUR +/- 1,75 KM

Le projet consiste à des travaux de resurfaçage du 2^e Rang entre l'adresse civique # 548 et # 675. Ces travaux consistent à réaliser de l'asphaltage et des travaux connexes sur une partie du 2^e Rang sur +/- 1,75 km.

Les soumissions, dans des enveloppes scellées et clairement identifiées, accompagnées de tous les documents requis, doivent parvenir au bureau municipal, 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, Québec, J0H 1M0, avant 11 heures, mardi le 29 avril 2025 et elles seront ouvertes publiquement par la suite, au même endroit.

À compter du 10 avril 2025, les entreprises intéressées pourront se procurer les documents d'appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (www.seao.gouv.qc.ca), et ce, selon leurs tarifs en vigueur.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec madame Micheline Martel, par courriel : dg@sainte-helenedebagot.com.

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais ou obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 10 avril 2025.



Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

RÈGLEMENT NUMÉRO 635-2025 RELATIF À LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES DÉPENSES DES SERVICES D'ÉVALUATION, D'ÉQUILIBRATION ET DE MAINTIEN D'INVENTAIRE DU RÔLE

Par la présente est donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 1^{er} avril 2025, le conseil municipal a adopté son Règlement numéro 635-2025 relatif à la création d'une réserve financière pour les dépenses des services d'évaluation, d'équilibrage et de maintien d'inventaire du rôle.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot aux heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 2 avril 2025.



Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire qui se tiendra le 6 mai 2025, à 19 h 15, à la salle du conseil au 421, 4^e Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure pour l'adresse et lot suivant :

466, 2^e Rang, Sainte-Hélène-de-Bagot

Lot numéro 1 957 062

La nature et les effets de cette demande vise à obtenir une dérogation afin de permettre l'ajout d'un abri ouvert sur 3 côtés, attenant au garage et portant la superficie totale abri/garage à 174,0 m².

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil, lors de la séance ordinaire du 6 mai 2025.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 17 avril 2025.



Micheline Martel
Directrice générale et greffière-trésorière

LOCATION D'UN ESPACE PUBLICITAIRE SUR LE PANNEAU À L'ENTRÉE DU VILLAGE À QUI LA CHANCE ?

Un espace publicitaire est disponible sur le panneau qui se trouve au coin du terrain du Shell, à l'angle des rues Principale et Alfred-Bédard.

Le coût de la location est de 300,00 \$ par année, plus les frais administratifs, plus les taxes applicables, et ce, pour la période annuelle de janvier à décembre. L'espace publicitaire est d'une grandeur de 73 ¾ pouces par 11 ¾ pouces.

Vous êtes intéressés à afficher votre publicité sur le panneau à l'entrée du village ?
Communiquez avec madame Lucie Chevrier au 450 791-2455, poste 2250.



EN 2025, AFFICHEZ VOTRE ENTREPRISE DANS

Le Bagotier



JOURNAL IMPRIMÉ DE
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

Communiquez avec



450 381-2908

info@ideegraphik.com

ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2025

SCRUTIN 28 AVRIL 2025

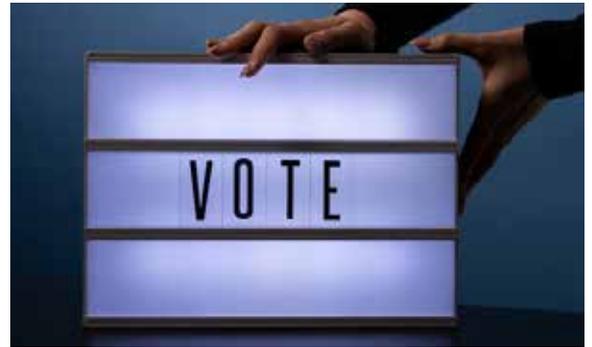
La Municipalité tient à vous informer qu'il y aura des élections fédérales le 28 avril 2025. Le tout se déroulera au chalet des loisirs au 400, 2^e Rue, à Sainte-Hélène-de-Bagot. Nous vous encourageons à voter en grand nombre, au nom de la démocratie.

Jour de l'élection : Le lundi 28 avril 2025, de 9 h 30 à 21 h 30.

Pour voter, vous devez être citoyen canadien, avoir au moins 18 ans le jour de l'élection et prouver votre identité et votre adresse.

Vous retrouverez le *Guide pour l'élection fédérale* sur notre site Internet au www.sainte-helenedebagot.com, dans notre Actualité du 10 avril 2025.

Pour en savoir plus, allez sur le site d'Élections Canada au : <https://www.elections.ca/accueil.aspx>



TAXES MUNICIPALES

DATES D'ÉCHÉANCE

2^e versement : 24 avril 2025

La Municipalité vous rappelle que le 2^e versement venait à échéance le 24 avril 2025. Si vous avez un solde impayé, téléphonez au bureau municipal au 450 791-2455, poste 0 afin de connaître le montant exact à payer, incluant les intérêts.

Si vous avez un solde impayé pour 2024, votre propriété a été mise sur la liste pour non-paiement de taxes et a été envoyée à la MRC des Maskoutains. Vous devez donc communiquer directement avec la MRC au 450 774-3141 afin de connaître la procédure. La Municipalité ne prendra aucun paiement.

QUALITÉ D'EAU DES PUIXS PRIVÉS - FAIRE ANALYSER LA QUALITÉ DE L'EAU

La Municipalité tient à vous informer que peu de propriétaires vérifient régulièrement la qualité de l'eau de leur puits. Pourtant, l'apparence de l'eau ne garantit pas sa qualité. L'eau de votre robinet provient d'un puits privé? Le printemps est un bon moment pour faire analyser la qualité de l'eau par un laboratoire. Consultez le site Internet de la Direction de la Santé publique de la Montérégie au <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/eau-potable/contamination-eau-potable-puits>.



CAMPAGNE « TRAITONS LES ÉLUS MUNICIPAUX COMME DU MONDE »

PSITT! LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX AUSSI.

Le MAMH demande chaque année aux municipalités de faire un rappel concernant la courtoisie envers les personnes œuvrant pour la Municipalité.

Derrière chaque élu et employé municipal, il y a une personne. Traitons-les comme du monde.

Consultez la vidéo : https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/intimidation/VID_elus_municipaux.mp4



LOCATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – RÈGLEMENT 611-2023

LOCATION DE SALLES	TARIFS AVANT LES TAXES APPLICABLES				
	RÉSIDENT			NON-RÉSIDENT	
	Jour complet	Prix par heure, maximum 2 h	Période de 4 h	Jour complet	Période de 4 h
Centre communautaire (gymnase)	350,00 \$	40,00 \$	150,00 \$	437,50 \$	187,50 \$
Chalet des loisirs	250,00 \$	35,00 \$	125,00 \$	312,50 \$	156,25 \$
Grande demi-salle - Chalet	Non disponible	30,00 \$	100,00 \$	Non disponible	125,00 \$
Petite demi-salle - Chalet	Non disponible	25,00 \$	75,00 \$	Non disponible	93,75 \$
Montage, démontage et ménage de la salle	Tarif de 35 \$ de l'heure, par homme, avant les taxes applicables				

INFRASTRUCTURES SPORTIVES	TARIFS AVANT LES TAXES APPLICABLES				
	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT	INFRASTRUCTURES	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Patinoire	40,00 \$	50,00 \$	Terrain pickleball	20,00 \$	25,00 \$
Terrain de baseball	30,00 \$	37,50 \$	Dek hockey	25,00 \$	31,25 \$
Terrain de volley-ball	25,00 \$	31,25 \$	Skate park	20,00 \$	25,00 \$
Terrain de soccer	25,00 \$	31,25 \$	Jeu de pétanque	10,00 \$	12,50 \$
Terrain de tennis	20,00 \$	25,00 \$			

POUR INFORMATION : Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou mun@sainte-helenedebagot.com

MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

PLANTS D'ARBRES GRATUITS

Dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts qui se tiendra en mai, la Municipalité a commandé des plants d'arbres.

La Municipalité désire souligner l'importance :

- Du respect de l'arbre et des forêts;
- D'acquérir des connaissances sur l'arbre et les soins qu'il nécessite;
- De poser des gestes concrets de conservation et d'amélioration pour l'environnement.

INSCRIPTION

La Municipalité vous invite à vous inscrire pour réserver le nombre de plants gratuits désirés (**maximum de 5 par adresse**) en appelant au 450 791-2455, poste 0. Nous ne connaissons pas d'avance les essences qui seront livrées. Vous devrez venir chercher vos plants d'arbres le **samedi 11 mai entre 9 h et 11 h** au garage municipal, au 650, rue Paul-Lussier.

Merci de faire respirer la planète avec ces plantations.



ASPHALTAGE DU PRINTEMPS

D'ici peu, le rapiéçage et le resurfaçage des routes vont commencer sur le territoire de la municipalité ainsi que d'autres travaux. Nous vous demandons d'être patients si la circulation est détournée. S'il vous plaît, **RALENTISSEZ** quand vous passez à côté des travailleurs sur la voie publique.

Si vous avez des questions (ex : bac vert, bac à vidange, lampadaire, trous dans la chaussée, etc.), faites affaire avec le bureau municipal qui assure le suivi de tous les dossiers.

LES CHATS, CES PETITS ANIMAUX DE COMPAGNIE TANT AIMÉS, MAIS CAUSANT TANT DE SOUCIS AU VOISINAGE!

CHAQUE PROPRIÉTAIRE EST RESPONSABLE DE SON ANIMAL

Pour éviter de recevoir beaucoup de plaintes, comme les années passées, relativement à l'intrusion des chats sur le terrain des voisins, mais principalement concernant les dommages causés, nous vous demandons votre collaboration.

Personne ne veut que son enfant qui joue dans le carré de sable trouve des excréments ou qu'il s'assoie dessus dans son propre gazon, et personne ne veut déboursier parce que le chat du voisin a brisé ses plantes ou son potager.

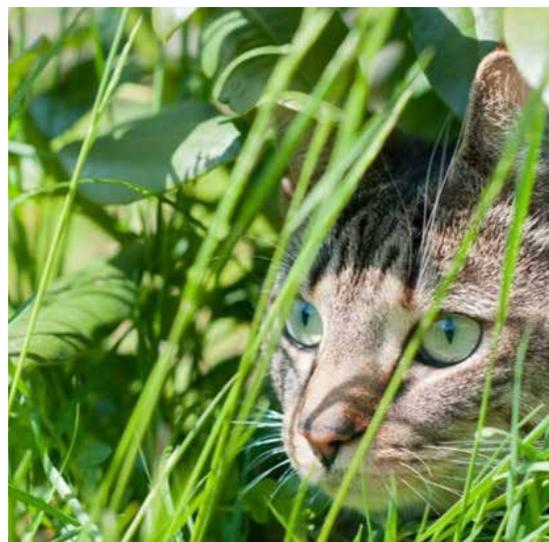
Vous savez sûrement que le propriétaire d'un animal est responsable de celui-ci et de ses actes. Vous devez vous assurer par quelque moyen que ce soit, par exemple une clôture ou une laisse, que celui-ci n'ira pas causer de bris chez le voisinage, afin que vous ne soyez pas responsable des dommages.

Nous comprenons que la majorité des chats ont besoin d'aller dehors et prendre l'air. Cependant, nous comprenons également le voisinage qui doit malheureusement investir pour réparer les bris causés par les animaux des autres et tenter de protéger leur terrain avec différents moyens, comment des produits répulsifs.

Nous croyons qu'il est possible d'améliorer la situation pour le mieux-être de tous. La collaboration et le bon voisinage doivent être au cœur du noyau collectif pour que la liberté des chats ne devienne pas l'obligation des voisins.

Soyez vigilant pour que vos animaux de compagnie demeurent sur votre propriété et évitez ainsi des situations désagréables pour le bien-être du voisinage.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.



PLANIFIER SON CHANTIER DE CONSTRUCTION

Il est de votre devoir de planifier votre chantier de construction. Vous devez avoir un permis valide AVANT de commencer à faire des rénovations, de la construction, une installation ou autres travaux. L'inspecteur municipal est la seule personne qui émet ce genre de permis.

PISCINE ET SPA

Si vous installez ou retirez une piscine ou un spa, vous devez demander un permis à l'inspecteur municipal en bâtiment.

Veuillez prendre note que lors de l'installation ou du retrait d'un spa ou d'une piscine, il y a un impact sur vos taxes municipales.



LES PISCINES

Depuis le 1^{er} juillet 2021, plusieurs modifications ont été apportées au Règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles, impliquant une mise à jour du règlement municipal sur les piscines.

Les Municipalités ont la responsabilité de veiller au respect du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles. Les propriétaires de piscine résidentielle doivent donc se référer aux autorités compétentes de leur Municipalité pour connaître les règles en vigueur. Le propriétaire devra demander un permis à sa Municipalité locale afin de construire, installer ou remplacer une piscine ou pour ériger une construction donnant ou empêchant l'accès à une piscine.

Voici quelques règles :

PISCINES VISÉES : Le Règlement s'applique à toutes les piscines résidentielles extérieures pouvant contenir 60 cm d'eau ou plus, qu'elles soient creusées, semi-creusées, hors-terre ou démontables (gonflables ou autres).

- RÈGLES RELATIVES AUX ENCEINTES :** Lorsqu'une enceinte doit être installée, celle-ci doit avoir une hauteur minimale de 1,2 m; empêcher le passage d'une balle de 10 cm de diamètre (ex. : entre les barreaux ou entre le sol et le bas de l'enceinte); lorsque l'enceinte est formée par une clôture à maille de chaîne, les mailles doivent avoir une largeur maximale de 30 mm; ne pas être conçue de manière à pouvoir être escaladée facilement.
- RÈGLES RELATIVES AUX PORTES DES ENCEINTES :** Toute porte d'une enceinte doit respecter les mêmes caractéristiques que l'enceinte décrite précédemment. De plus, elle doit toujours se refermer et se verrouiller automatiquement. Le dispositif de sécurité passif (loquet) peut être installé à deux endroits : du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte; du côté extérieur de l'enceinte, à au moins 1,5 m de hauteur.
- Éloignez les objets qui pourraient être utilisés pour grimper près de la piscine. Installez votre système de filtration ou tout objet (escalier, rocher, bac à fleurs) à plus d'un mètre de la paroi de la piscine et vérifiez régulièrement qu'aucun bac, jouet ou autre objet n'ait été posé par inadvertance près de la piscine ou de la clôture.
- Le filtreur et tout autre appareil de fonctionnement doivent être installés de manière à ne pas pouvoir être utilisés pour grimper par-dessus l'enceinte ou la paroi de la piscine, soit à plus de 1 m de la paroi de la piscine ou de l'enceinte (lorsqu'installé à l'extérieur de l'enceinte).
- Les appareils peuvent être situés à moins de 1 m s'ils sont installés, soit à l'intérieur d'une enceinte; soit sous une structure d'au moins 1,2 m de haut qui ne peut être facilement escaladée et qui empêche l'accès à la piscine ou à l'enceinte à partir des appareils (par ex. : sous un patio); ou soit dans une remise.



HORAIRE

Mardi : 8 h à 12 h
Mercredi : 8 h à 14 h
Jeudi : 8 h à 14 h

Raymond Lessard,
Inspecteur municipal en bâtiment

REJOINDRE L'INSPECTEUR MUNICIPAL :

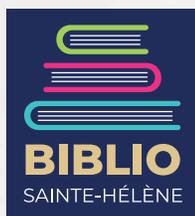
Courriel : inspecteur@sainte-helenedebagot.com

Téléphone : 450 791-2455, poste 2230

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Le conseil municipal et les employés municipaux vous souhaitent une belle Journée nationale des Patriotes.

Notez que le bureau municipal sera fermé le lundi 19 mai 2025.



670, rue Principale
450 791-2455, poste 2300

Mercredi : 19 h à 21 h
Samedi : 9 h 30 à 11 h 30

BONNE NOUVELLE !



LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINTE-HÉLÈNE EST MAINTENANT SUR FACEBOOK

Eh oui, on se modernise un peu !

Suivez-nous pour rester informé des nouveautés, de nos coups de coeur de lecture, des activités et bien plus encore. C'est une belle façon de se connecter à ce qui se passe chez nous.

Retrouvez-nous sous le nom *Biblio Sainte-Hélène* ou via ce lien :

www.facebook.com/profile.php?id=61574590301832

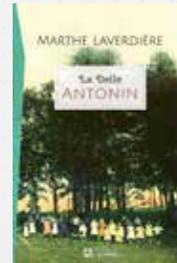
Aimez notre page, partagez-la et faites partie de notre belle communauté de lecteurs !

L'équipe de la bibliothèque

Scannez le code QR
pour y accéder



Plusieurs nouveautés ont été acquises dans les dernières semaines. Venez nous visiter afin de les découvrir.



PETITS TRAVAUX EN COURS POUR REVAMPER LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque avait besoin de travaux et la priorité depuis 2024 a été mise à l'extérieur de la bâtisse. À l'automne dernier, les rampes et le treillis ont été peints. De plus, un nouveau déshumidificateur a été acheté et installé pour plus de confort des utilisateurs.

Nous poursuivons les améliorations au cours de l'année 2025. En avril, la porte extérieure a été changée et le ciment au bas des marches sera réparé.

Nous vous invitons à vous abonner et à profiter de ce service gratuit pour la population.

PARTAGEZ VOS PHOTOS ANCIENNES

La MRC des Maskoutains vous invite à contribuer à la création du PanoraMaska, un site Web dédié à la diffusion d'images et photos anciennes prises sur son territoire.

Elle vous invite à participer à l'activité de cueillette prévue dans votre municipalité, ou dans une municipalité voisine, en y apportant vos photos qui pourront être numérisées et intégrées au site. Consultez le site de la MRC pour les autres points de services : <https://www.mrcmaskoutains.qc.ca/panoramaska>.

Votre collaboration est précieuse pour démarrer ce beau projet mettant en valeur notre région!

Lorsque le site sera lancé à l'été 2025, vous aurez la possibilité de consulter l'ensemble des photos recueillies sur le territoire, par thème, année ou lieu. Vous pourrez aussi y partager de nouvelles photos, en télécharger, ou aider à identifier les photos d'autres participants.

Ce projet s'inscrit dans la volonté de la MRC de mettre en valeur le patrimoine maskoutain par l'entremise d'une Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications.



Activité de cueillette de photos :
Le samedi 10 mai, de midi à 16 h,
à Sainte-Hélène-de-Bagot, au 400, 2^e Rue



DÉCOUVREZ VOTRE PATRIMOINE

Avec la venue du printemps vient l'installation des panneaux du circuit patrimonial au cœur du village et des fanions sur la rue Principale.

De plus, une refonte du dépliant *Circuit patrimonial - À la découverte de notre histoire* a été faite en 2023 et le lancement officiel a eu lieu le 6 juin 2024. Des exemplaires sont disponibles au bureau municipal, au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot ainsi que sur notre site Internet dans la section *Découvrir*, sous l'onglet *Circuit patrimonial*. Les panneaux se trouvent également sur notre site Internet, sur la même page que le dépliant.

Ce dépliant et les panneaux du circuit patrimonial sont une invitation à venir découvrir non seulement les personnages célèbres qui ont vécu à Sainte-Hélène-de-Bagot, mais aussi le mode de vie de l'époque.



Des exemplaires du dépliant sont disponibles au bureau municipal, au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, ainsi que sur notre site Internet dans la section *Découvrir*, sous l'onglet *Circuit patrimonial*.

Presbytère



1907



2023

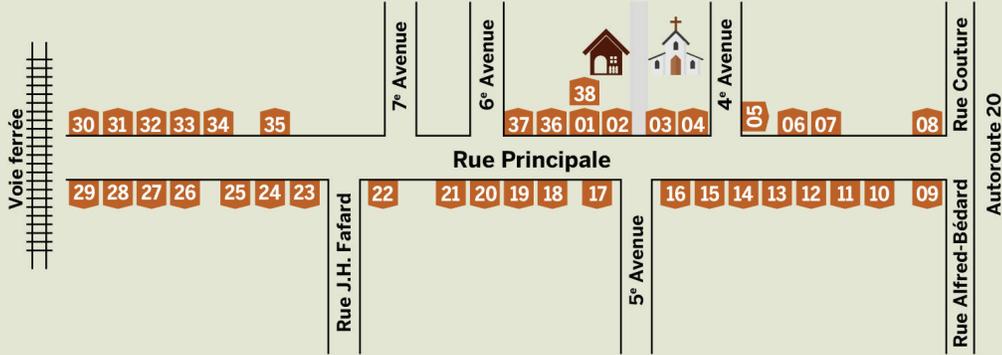


Avec la participation financière de :

MRC des Maskoutains

Ministère de la Culture et des Communications

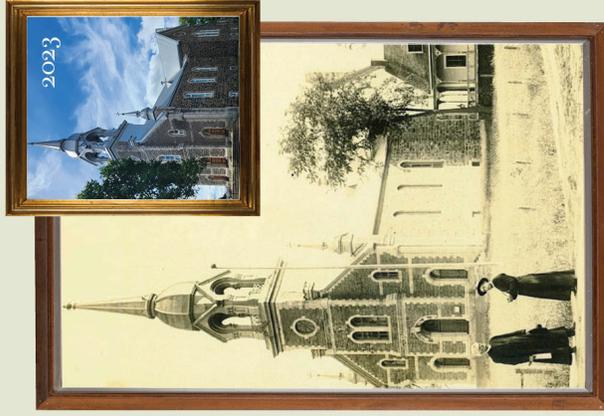
Carte du parcours



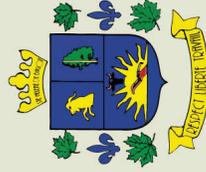
Description du circuit

No	Titre	Adresse
1	Bienvenue à Sainte-Hélène-de-Bagot	670, rue Principale
2	Les presbytères	670, rue Principale
3	Les premières églises	650, rue Principale
4	Un peu de loisirs	650, rue Principale
5	Route du cimetière	362, 4 ^e Avenue
6	Maison A.U. Lamoie	610, rue Principale
7	Maison V.L. Collette	606, rue Principale
8	L'entrée du village	586, rue Principale
9	Plan du circuit	593, rue Principale
10	Maison Docteurs Auger	593, rue Principale
11	Maison Courtemanche	603, rue Principale
12	Historique de la confection des troitirs	655, rue Principale
13	Magasin Rolland Bisailion	655, rue Principale
14	Deux commerces	655, rue Principale
15	Le bureau de poste	655, rue Principale
16	Belle d' autrefois	655, rue Principale
17	Route Saint-Augustin	663, rue Principale
18	Alice Girard	677, rue Principale
19	La forge Vertefeuille	677, rue Principale
20	La grande glissoire	677, rue Principale
21	Magasin général Houle	689, rue Principale
22	Louis Cyr-Alphonsine Cyr-Moïse Hébert	705, rue Principale
23	Cinq générations	727, rue Principale
24	Ferblanterie J.H. Fafard	717, rue Principale
25	Maison, Banque Canadienne Nationale	733, rue Principale
26	Maison Lafamme	769, rue Principale
27	Maison Wilfrid Dufault	783, rue Principale
28	Le moulin E. Dufault	787, rue Principale
29	La gare Bagot	787, rue Principale
30	Abattoir en gros	792, rue Principale
31	L'hôtel de l'intercolonial	790, rue Principale
32	Maison Zéphirin Sawyer	780, rue Principale
33	Maison Eusèbe Dufault	774, rue Principale
34	Peul Dufault	774, rue Principale
35	Le hangar - étable	736, rue Principale
36	Rue de la station	670, rue Principale
37	Le couvent	670, rue Principale
38	Réal Godin	670, rue Principale

Circuit patrimonial À la découverte de notre histoire



Révérends F.X.N. Bouteils, curé et J.O. Paulhus, vicaire, août 1917



Sainte-Hélène-de-Bagot

Une fierté à partager avec vous!

Porteuse d'histoires et d'un patrimoine bâti exceptionnel, notre municipalité s'enorgueillit des traces du passé encore vivantes dans son « vieux Sainte-Hélène », éveillant en ses visiteurs un vif intérêt pour les personnages et les faits qui ont animé et marqué le temps.

Offrez-vous le plaisir de parcourir notre circuit patrimonial, agrémenté de 38 panoramas illustrés de photos, décrivant la vie d'autrefois. Nous sommes heureux de vous accueillir à travers l'histoire de nos ancêtres et nous sommes fiers de vous la raconter.



Les origines de la municipalité

- 1853 Détachement de Saint-Hugues dans la Seigneurie de Ramezay pour former la paroisse. Reconnaissance canonique le 12 février.
- 1853 Création du comté de Bagot en l'honneur de Sir Charles Bagot, gouverneur du Canada de 1841 à 1843.
- 1853 Population de 700 habitants.
- 1854 Reconnaissance civile le 6 avril.
- 1881 Population de 1 367 habitants.
- 1890 La ligne de chemin de fer intercolonial traverse la municipalité et on construit la gare.
- 1913 Tous les chemins municipaux, locaux ou de comté sont faits.
- 1926 La Southern Canada Power termine l'installation électrique dans le village.
- 1937 Déraillement du train, qui entre dans la gare Bagot et met le feu à celle-ci.
- 1948 Tous les rangs ont maintenant l'électricité.
- 1977 Fusion des municipalités de la paroisse et du village de Sainte-Hélène donnant naissance à l'actuelle municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.
- 2022 Population de 1 666 habitants.

Nos armoiries

Au 1^{er} d'azur au bélier naissant d'or :

Élément emprunté aux armoiries de la famille Claude de Ramezay. Sainte-Hélène-de-Ramezay est un détachement de la Seigneurie. Helen Ramsay était la seigneurresse à cette époque.

Au 2^e d'azur, mi-pruche, mi-érable au naturel :

Les trois principaux gagne-pain des pionniers : l'écorce de pruche, la potasse et les érablières.

Au 3^e d'azur au demi-soleil d'or chargé d'une charre de sable et d'argent :

Soleil, source d'énergie pour le travail et lumière pour l'esprit. Les deux industries prioritaires : la culture et l'élevage. Sous l'écu, un listel d'or aux lettres de sable porte la devise « Respect Liberté Travail ».

Les soutiens : feuilles d'érable de sinople et fleurs de lys d'azur :

Rappellent aux Hébécoises et aux Hébécois leur origine francophone ainsi que leur appartenance à la communauté québécoise canadienne.

La couronne d'or :

Celle de Sainte-Hélène, patronne de notre paroisse.



Notre logo



L'Église est le point central, le noyau du village. Bâtie au fil des ans, pierre par pierre, elle est visible de loin. C'est la marque la plus solide du passé héliénois.

Les champs portant l'emblème du vert et du bleu font partie intégrante du décor de Sainte-Hélène. Ici, l'agriculture y est florissante et nourrit l'économie de ce petit village où il fait bon vivre. L'autoroute et les champs, c'est ce qu'on est.

Sans une rivière, de la terre fertile qu'est l'ancienne mer de Champlain, et sans la proximité de la route, le petit village n'aurait pas grandi si vite.

Architecture

Nous retrouvons plusieurs styles d'architecture encore présents, dont en voici quelques exemples :



Le style vernaculaire

(seconde moitié du XIX^e et début XX^e siècle)

- Construite avec des matériaux régionaux;
- Carré sobre, en bois, d'un étage et demi à deux étages, coiffé d'un toit en pente douce sans lucarne;
- Perron-galerie couvert, accroché en façade, courant parfois sur deux faces;
- Galerie souvent complétée avec une main courante simple et des poteaux plats ajourés, dont la tête est agrémentée de supports décoratifs;
- Revêtement de déclin;
- Fenêtres à guillotine.



Le style à mansarde d'influence américaine

(seconde moitié du XIX^e siècle)

- Toit à deux versants dont le brisis est plus ou moins gabé ou plus ou moins incliné, percé de deux ou trois lucarnes;
- La toiture n'est pas le prolongement du brisis. Le garde-soleil couvre un perron-galerie sur une ou deux faces. Des poteaux tournés ou en bois délicatement découpés ornent la balustrade;
- Les ornements sont empruntés à l'époque victorienne : dentelle de bois toupie, modillons, deniches, corniches élaborées, frises de bois, décorations de pignons, jeux de couleur, etc.;
- La mansarde, avec son toit brisé, permet une grande possibilité pour les espaces intérieurs et les lucarnes rendent l'étage éclairé.

Le patrimoine agricole

Outre les belles demeures d'autrefois qui ornent fièrement notre village, vous découvrirez, en sillonnant les routes de campagne, des joyaux d'antan.

Le patrimoine agricole, fièrement conservé à différents endroits, rappelle combien ces femmes et ces hommes ont trîmé pour fournir à toute une communauté les ressources provenant de la terre.



Le savoir-faire d'autrefois





PARCOURS DES TROUVAILLES DE SAINTE-HÉLÈNE 2025

Le Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot est fier d'organiser la 4^e édition du parcours des trouvailles de Sainte-Hélène-de-Bagot le samedi 7 juin et le dimanche 8 juin de 10 h à 17 h. Les citoyens sont invités à organiser une vente de garage à l'extérieur de leur domicile. Les locataires d'immeubles doivent demander une autorisation écrite à leur propriétaire. L'affichage est autorisé sur les lieux de la vente seulement 24 h en avance. Aucune affiche ne sera tolérée sur la voie publique et ou le matériel urbain.

Une liste d'adresses sera disponible sur la page Facebook *Loisirs Sainte-Hélène* sous la publication du Parcours des trouvailles de Sainte-Hélène 2025. N'hésitez pas à y ajouter votre adresse en commentaire.



NOUVEAUTÉ! REGROUPEZ-VOUS POUR LA VENTE DE GARAGE

Cette année, le Comité des loisirs ouvrira le gymnase du centre communautaire, situé au 421, 4^e Avenue, le samedi 7 juin afin de mettre à la disposition des citoyens des tables et offrir un endroit à ceux qui veulent se rassembler pour la vente de garage. Un maximum de 15 tables seront disponibles au coût de 20,00 \$ chacune. Un maximum d'une table par citoyen. Les inscriptions pour la location seront du lundi 5 mai à 12 h au vendredi 30 mai à 16 h ou jusqu'à épuisement du nombre de tables. Réservez votre table via le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com sous l'onglet *Loisirs et vie communautaire / Activités et inscriptions*, section *Divers*, onglet *Parcours des trouvailles - Location de tables 2025*, en suivant les étapes afin de créer votre compte si celui-ci n'est pas déjà fait.

Un bénévole-responsable sera sur place pour veiller au bon déroulement de la journée entre 8 h et 18 h.

Information : 450 791-2455, poste 2310 ou loisir@sainte-helenedebagot.com



Pour l'occasion, le camion de rue Cornet en cavale sera au stationnement du presbytère le dimanche 8 juin de 13 h à 19 h. Les heures d'opérations du camion de rue sont sujettes à changement en fonction de la température.

Bon appétit!

LES RENDEZ-VOUS GLACÉS 2025

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot vous invite à participer aux rendez-vous glacés 2025. Pour l'occasion, le camion de rue Cornet en cavale sera au stationnement du presbytère afin de vous rafraîchir :

-  Dimanche le 8 juin de 13 h à 19 h
-  Mercredi le 25 juin de 17 h 30 à 21 h
-  Mercredi le 16 juillet de 17 h 30 à 21 h
-  Mercredi le 20 août de 17 h 30 à 21 h
-  Mercredi le 10 septembre de 17 h 30 à 21h



Prendre note que les heures d'opérations du camion de rue sont sujettes à changement en fonction de la température. En cas d'annulation, le rendez-vous sera reporté à une date ultérieure.

On vous y attend en grand nombre!



INFRASTRUCTURES DE LOISIRS GRATUITES

Saviez-vous que les infrastructures extérieures de loisirs sont accessibles et gratuites lorsqu'elles ne sont pas louées ? Qu'il soit question de baseball, de hockey, de skateboard, de soccer, de volley-ball, de tennis, de pickleball ou de pétanque, ces installations sont mises à la disposition des citoyens et utilisateurs, et ce, en tout temps, à moins d'une location ou de la pratique d'une activité organisée par le Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot.



Saviez-vous qu'il est également possible de louer ces infrastructures moyennant quelques frais pour une activité sporadique, hebdomadaire ou pour la saison? Pour connaître les tarifs horaires applicables, vous pouvez consulter le Règlement 611-2023 sur notre site Internet, sous l'onglet *Administration municipale / Règlements*. Si vous êtes intéressés à démarrer une activité, il suffit de communiquer au 450 791-2455, poste 2310 ou loisir@sainte-helenedebagot.com.

Qu'il soit question d'une pratique personnelle ou en groupe, les infrastructures demeurent disponibles, gratuites et accessibles pour le plus grand bonheur de tous! N'hésitez pas à en faire l'utilisation!



LIGUE DE BADMINTON POUR ADULTE

Matchs de badminton libre et mixte.
La session de printemps débutera dans la semaine du 5 mai.

- Horaire :** Lundi de 18 h 30 à 21 h 30 (récréatif)
(Début : lundi 5 mai)
Jeudi de 18 h 30 à 22 h (compétitif)
(Début : jeudi 8 mai)
- Durée :** 6 semaines (termine dans la semaine du 9 juin).
- Lieu :** Gymnase du centre communautaire
(421, 4^e Avenue)
- Coût :** 20 \$ / session (résident)
30 \$ / session (non-résident)
- Inscription :** Au gymnase au premier cours.
- Information :** loisir@sainte-helenedebagot.com ou par téléphone au 450 791-2455 (2310).

COURS DE TENNIS

6 À 12 ANS



Cette année, nous avons la chance d'accueillir Alexandre Gervais, enseignant en éducation physique et passionné de tous les sports. Joueur depuis plus de 20 ans et entraîneur de tennis depuis 2016. Les cours aideront les participants à progresser plus rapidement en travaillant plusieurs aspects du tennis avec des exercices variés, amusants et ludiques.

- Quand :** Les vendredis
- Groupe :** Minimum 4 personnes et maximum 8 personnes par groupe.
- Horaire par groupe d'âge :** 6 à 8 ans : 9 h à 10 h
9 à 12 ans : 10 h à 11 h
- Début :** 27 juin
- Lieu :** Terrain de tennis (400, 2^e Rue)
- Durée :** 6 semaines
- Coût :** 65 \$ / participant
- Matériel requis :** Raquette, souliers de sport et bouteille d'eau. La date limite d'inscription est le vendredi 30 mai. Les places sont limitées!
- Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com dans la section *Loisir et vie communautaire*, sous l'onglet *Activités et inscriptions*, puis *Tennis*.
- Information :** loisir@sainte-helenedebagot.com

Les loisirs EN MOUVEMENT

RETOUR SUR LA 3^E ÉDITION DE PLAISIR HIVERNAL

Le samedi 15 mars dernier a eu lieu la troisième édition de l'événement Plaisir hivernal, organisé par le Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot en collaboration avec la FADOQ Sainte-Hélène. Nous souhaitons remercier tous les citoyens pour leur participation afin de rendre cette journée mémorable.

C'est sous le soleil et la chaleur de mars, que plus de 150 personnes ont pu bénéficier d'une journée festive et conviviale. En plus des différentes stations de jeux, les enfants ont pu profiter de la présence des mascottes et du maquillage du Club jeunesse Optimiste de Granby.

Nouveauté cette année, nous avons eu la chance d'accueillir une des troupes de danse de l'école, Les Chamaniers de Saint-Hyacinthe, pour une performance et une démonstration de la danse traditionnelle. Nous ne pourrions passer sous le silence la présence des pompiers de Sainte-Hélène qui était présent afin d'assurer la sécurité du foyer extérieur, mais aussi afin d'offrir une visite du camion de pompier, pour le plaisir des petits et des grands. Nous aimerions remercier monsieur Michel Brouillard qui nous a généreusement prêté le foyer et fait don de bois. De plus, afin d'égayer cette magnifique journée, des tours de charrette ont été offerts tout au long de l'après-midi, gracieusement de la Ferme Gérard Belval, le tout tiré par le tracteur de monsieur François Demeule. Les gens ont pu profiter de la présence du camion de rues Queues de Castor pour se régaler ainsi que de la donation de chocolats chauds et de cafés offerts par le marché Alimentation Famille Croteau. Encore cette année, nous avons pu compter sur la présence de monsieur Yves Petit et de la Ferme Gino Petit qui ont gracieusement offert de la tire sur la neige et la vente de produit d'érable pour nous sucrer le bec. Finalement, les enfants ont pu participer au concours de dessins afin de courir la chance de gagner un chocolat de Pâques gracieusement offert par le marché Alimentation Famille Croteau. Félicitations à Magalie Deschênes qui a remporté le concours.

Le Comité des loisirs remercie ses membres : monsieur Denis Bélanger, mesdames Josiane Seyer, Mélissa Poisson et Natacha Leduc ainsi que les bénévoles mesdames Léa Bélanger et Maude Lépine ainsi que messieurs Nicolas Veilleux, Manoé Ratté et Éloïc Ratté. Cet événement n'aurait pu avoir lieu sans le soutien de la Municipalité et des pompiers de Sainte-Hélène-de-Bagot ainsi que les membres de la FADOQ Sainte-Hélène.

Nous vous remercions de votre participation en grand nombre et au plaisir de vous revoir l'an prochain!



CLÉS DE TENNIS



La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot offre gratuitement l'accès aux deux terrains de tennis. Vous devez prévoir un dépôt de 20 \$ en échange d'une clé.

Procurez-vous une clé dès le 5 mai, au bureau municipal, 421, 4^e Avenue, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Le retour de votre clé doit se faire au plus tard le jeudi 6 novembre 2025 pour obtenir la remise de votre dépôt.

Information : Martine Lupien au 450 791-2455, poste 0 ou Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310.



TU... es dynamique, autonome et responsable.
aimes travailler à l'extérieur.
as un intérêt pour l'environnement.
as un permis de conduire (est un atout).

JOINS-TOI À NOTRE ÉQUIPE VERTE!

CONDITIONS
Emploi d'été du 9 juin au 15 août
32 heures/semaine
(occasionnellement le samedi)
Salaire : 21,00 \$/heure

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

- Créer et animer des ateliers éducatifs dans les camps de jour.
- Sensibiliser les citoyens, dans leurs municipalités et lors d'événements publics.
- Collecter des données et rédiger des rapports.

Envoie-nous ton CV avant le 24 mai
au dgram@riam.quebec

Pour plus d'informations : 450 774-2350

LE JEUDI 1 MAI

ÉCOLE PLEIN-SOLEIL

SALON DU LIVRE

ENTRE 15H05 ET 17H

PROFITS POUR LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE

Levée de fonds
SERVICE DE GARDE ÉCOLE PLEIN-SOLEIL

Conservez vos contenants consignés

collecte de bouteilles et de canettes

VENDREDI 6 JUN 2025
DE 10H A 12H

AU VILLAGE :
LES ENFANTS CIRCULERONT.

À LA CAMPAGNE :
NOUS SERONS RAVIS DE RECEVOIR VOS CONSIGNES DANS NOTRE COUR D'ÉCOLE. SI VOUS NE POUVEZ PAS VOUS DÉPLACER, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER AU 450 773-2199
NOUS NOUS CHARGERONS DE LES RECUPÉRER.

CALENDRIER COLLECTES

D Déchet R Recyclable O Organique F Férié
⊗ Collecte des résidus domestiques dangereux ⊕ Collecte des gros rebuts

AVRIL							MAI						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
		1 ^R	2 ^R	3	4	5					1	2	3
6	7	8 ^R	9 ^R	10	11	12	4	5	6 ^R	7 ^R	8	9	10
13	14	15 ^R	16 ^R	17	18	19	11	12	13 ^R	14 ^R	15	16	17
20	21	22 ^R	23 ^R	24	25	26	18	19	20 ^R	21 ^R	22	23	24 [⊗]
27	28	29 ^R	30 ^R				25	26	27 ^R	28 ^R	29	30	31



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains

OUVERTURE DES ÉCOCENTRES

Acton Vale

11 avril
Samedi et dimanche
de 8 h 30 à 16 h 30
68, rue Noël-Lecomte

Saint-Hyacinthe

12 avril
Vendredi, samedi et dimanche
de 8 h 30 à 16 h 30
1880, rue Brouillette



COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Saint-Hyacinthe

Samedi 24 mai
Entre 8 h 30 et 16 h 30
Stade L.-P.-Gaucher
900, rue Turcot



PREMIÈRE COLLECTE DE GROS REBUTS EN 2024

MARDI 29 AVRIL

Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée, bien empilés en bordure de rue, même pour les immeubles multilogements.

À titre informatif, une liste non exhaustive d'encombrants admissibles est reproduite ci-dessous :

Exemples de gros rebuts acceptés : Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, table, chaise, bureau, lit, chauffe-eau électrique, sofa, divan, bibliothèque, meuble, barbecue (sans bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attachés), arbre de Noël, meuble de jardin, jouet volumineux, équipement sportif. Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac scellé avec du ruban adhésif.

Exemples de rebuts non acceptés : Résidus domestiques dangereux (peinture, solvant, huile, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneu, tondeuse à gazon, pièce automobile, rebuts agricoles (pièces de machinerie, clôture, etc.), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches ainsi que les déchets, matières organiques ou recyclables déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes.

VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES MAINTENIR SON DOSSIER À JOUR

Chaque citoyen est responsable de maintenir son dossier à jour, notamment en ce qui concerne ses coordonnées téléphoniques, afin de s'assurer d'être rejoint préalablement à la vidange, et, au besoin, d'être informé de toute problématique particulière qui pourrait survenir relativement au service.

À l'automne 2025, les routes visées par la vidange sont : Rang Sainte-Hélène, rue Principale, 4^e Avenue, 3^e Rang et 2^e Rang.



Pour plus d'information, communiquez avec la Régie par téléphone au 450 774-2350 ou au www.riam.quebec.

MRC DES MASKOUTAINS BANDES RIVERAINES – ACCOMPAGNEMENT

En 2021, la MRC des Maskoutains a mis en place le Service régional d'accompagnement et d'inspection des bandes riveraines afin de protéger les cours d'eau de notre territoire.

Dans le cas qu'un cours d'eau soit présent sur votre propriété, une inspection des bandes riveraines pourrait avoir lieu cette année. Il est probable que des piquets de bois soient laissés sur place pour délimiter la bande riveraine de trois (3) mètres à respecter en zone de culture.

Si vous souhaitez obtenir de l'aide pour la délimitation de vos bandes riveraines ou pour toute clarification concernant la réglementation sur les bandes riveraines, n'hésitez pas à faire appel à notre service sans frais d'accompagnement des rives.

Pour faire une demande d'accompagnement ou pour toute information en lien avec cette correspondance, contactez-nous par courriel à sectechniques@mrcdesmaskoutains.ca ou par téléphone au 450 774-3141, poste 3159.

Si vous prévoyez effectuer des travaux dans un cours d'eau ou une bande riveraine, nous vous recommandons au préalable de contacter votre municipalité, dans le but de vous éviter des pénalités.

Vous pouvez obtenir le dépliant à l'adresse suivante : <https://www.mrcmaskoutains.qc.ca/bandes-riveraines>



SERVICES DE LA BANDE RIVERAINE

Économique

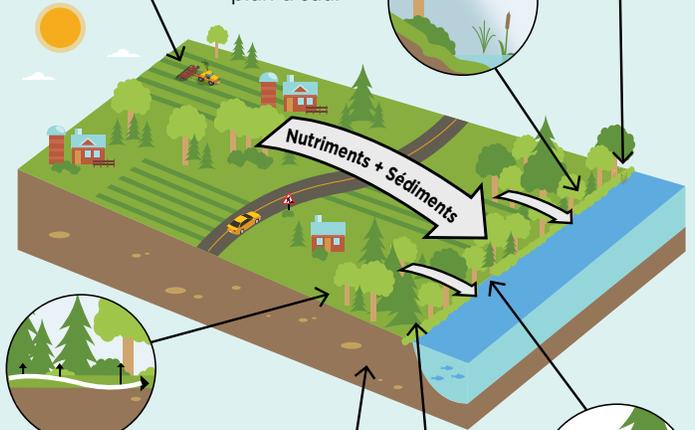
Réduction à long terme des coûts d'entretien de cours d'eau; meilleur usage d'une zone agricole à faibles rendements et respect de la réglementation.

Paysage

Contribution à l'amélioration des paysages agricoles de la région.

Ombrage

La végétation de la bande riveraine limite le réchauffement excessif de l'eau en bordure du plan d'eau.



Filtration

La végétation de la bande riveraine capte une grande partie des sédiments et des nutriments (phosphore et azote) qui arrivent au plan d'eau par ruissellement, ce qui limite la croissance excessive d'algues et de plantes aquatiques.

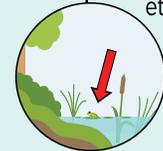


Érosion

La bande riveraine stabilise les berges. Elle limite l'érosion et les glissements de terrain.

Rétention

La bande riveraine réduit la vitesse d'écoulement des eaux de ruissellement et favorise l'infiltration de l'eau dans le sol.



Habitats

La rive des lacs et des cours d'eau est un milieu indispensable à la vie aquatique et terrestre. Elle offre habitat, nourriture et abri à la faune et la flore.



Inspiré de CRE Laurentides 2013

Trottinettes électriques, véhicules gyroscopiques

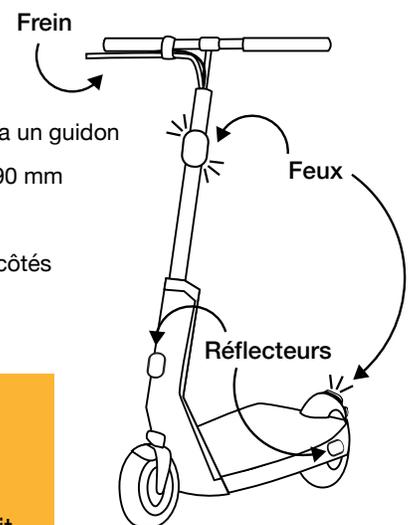
et autres appareils de transport personnel motorisés.

La sécurité routière, j'embarque.



Obligatoire

- ✓ Casque
- ✓ Vitesse maximale de 25 km/h
- ✓ Puissance maximale de 500 W
- ✓ Masse maximale de 36 kg (batterie comprise)
- ✓ Frein sur chaque roue
- ✓ Frein à main obligatoire si l'appareil a un guidon
- ✓ Roue(s) d'un diamètre minimal de 190 mm
- ✓ Feux avant et arrière
- ✓ Réflecteurs avant, arrière et sur les côtés



Il faut :

- ✓ circuler comme un cycliste (ex. : du côté droit de la chaussée ou sur la voie cyclable dans le sens de la circulation);
- ✓ être âgé d'au moins 14 ans;
- ✓ allumer les feux de l'appareil la nuit.

Il ne faut pas :

- ✗ circuler aux endroits où la limite de vitesse maximale est supérieure à 50 km/h;
- ✗ circuler sur le trottoir;
- ✗ transporter des passagers;
- ✗ porter d'écouteurs;
- ✗ utiliser un téléphone cellulaire;
- ✗ consommer de boissons alcoolisées, du cannabis ou toute autre drogue;
- ✗ circuler sur une voie cyclable ou un chemin public si ce panneau est affiché.



D'autres exigences et exceptions peuvent s'appliquer.



**Lance-toi en affaires !
Cet été**

Tu as entre 13 et 17 ans?
Tu voudrais travailler et
l'entrepreneuriat t'intéresse ?
On a un projet pour toi!

Appelle-nous pour t'inscrire à
la rencontre d'information :
450 771-4500

espace
carrière

COOP D'INITIATION À
L'ENTREPRENEURIAT
COLLECTIF

FONDS
ETUDIANT
solidarité travail du Québec

FONDS
de la jeunesse
Québec

Conseil
québécois
de la coopération
et de la mutualité

Canada
Secrétariat
à la jeunesse
Québec

SARCA - LE PLAN B

Avec l'arrivée du printemps, c'est aussi le moment pour les élèves du secondaire et les étudiants du cégep de connaître la réponse à leur demande d'admission dans un programme collégial ou universitaire. Certains d'entre eux, s'ils ont postulé à un programme contingenté, pourraient recevoir une réponse négative.

Dans ces moments de déception, il est crucial qu'ils ne se laissent pas abattre et qu'ils prévoient un plan B bien préparé. Ce plan alternatif permet de garder une perspective positive et de rebondir rapidement face à l'échec.

Un plan B ne signifie pas l'abandon de leurs rêves, mais plutôt l'exploration d'autres opportunités. Ce projet peut inclure des formations similaires, des options d'apprentissage complémentaires ou même des emplois qui permettent de se rapprocher du domaine souhaité. Parfois, cela leur offrira l'occasion de découvrir de nouveaux horizons ou de se perfectionner dans un domaine connexe.

Il est également utile de consulter un conseiller d'orientation pour affiner ce plan B et envisager d'autres voies qui correspondent à leurs intérêts et compétences. L'important est qu'ils gardent leur motivation et ne considèrent pas l'échec comme une fin, mais comme un détour vers de nouvelles possibilités.

En étant flexibles et en ayant un plan B, les étudiants peuvent ainsi transformer une déception en une opportunité de croissance et de réussite, tout en continuant à avancer vers leurs objectifs professionnels.

Audrey Gatineau,
conseillère en information scolaire et professionnelle
audrey.gatineau@cssh.qc.ca | 450 773-8401, poste 6731

 Audrey Gatineau Pro

Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe
Québec

 **SARCA**
Saint-Hyacinthe – Acton



Sainte-Hélène-de-Bagot

Le mois de mai, le mois de Marie de notre enfance, le mois le plus beau!

À votre agenda

Tous les mercredis : Art textile et tricot de 13 h à 16 h au presbytère. Venez nous rencontrer.

Toutes nos autres activités se déroulent au chalet des loisirs au 400, 2^e Rue. Nous vous attendons. Présentez-vous sur place. C'est gratuit.

Tous les lundis et jeudis : Pickleball de 8 h 30 à 9 h 30

Tous les jeudis : Vie active de 9 h 30 à 10 h 30 et rencontres amicales et jeux de société de 13 h à 16 h.

Jeudi 8 mai : Dîner-conférence. Le dîner sera servi à 12 h par Resto 152. Réservation obligatoire auprès de Jean Gauthier au 450 791-2520. Sujet : Desjardins / AccèsD / Avantages et sécurité. Conférencier : Personnel de votre Caisse Desjardins.

Jeudi 29 mai : Souper FADOQ du mois. Le souper sera servi à 18 h. Réservation obligatoire auprès de Gisèle Laliberté au 450 791-0304.

Voyages en autobus, départ de Sainte-Hélène

Nous organisons 2 voyages en autobus pour la saison estivale.

Jeudi 3 juillet : Dîner-croisière sur le lac Memphrémagog. En matinée, croisière gastronomique sur le lac. En après-midi, visite au Domaine Bleu Lavande. Prix : 229 \$ par personne.

Mercredi 6 août : Cirque du Soleil à Trois-Rivières. En après-midi, temps libre pour explorer le Vieux Trois-Rivières, le Vieux Port et le boulevard des Forges. En soirée, spectacle à l'amphithéâtre Cogéco. Hommage à Daniel Bélanger, chanteur, compositeur, interprète. Prix : 249 \$ par personne.

Pour information et réservation : Lise Laferrière au 450 791-2629 ou liselaf.fadoq@hotmail.com.

Pour suivre toutes les activités, abonnez-vous à notre infolettre mensuelle au : info@ste-helene.fadoqy.ca.



ANNIVERSAIRES MOIS DE MAI



Mme Hélène Dufault.....	01
M. Jacques Laliberté	01
Mme Guylaine Bédard.....	03
M. Luc Leclerc.....	05
M. Michel Forest	06
Mme Claire Laferrière	06
M. Sylvain Malenfant	07
M. Marin Robert	08
M. Denis Bélanger.....	15
M. Serge Lacombe.....	15
Mme Gisèle Bazinet.....	16
M. Michel Daigle.....	16
Mme Sylvie Beauregard.....	17
Mme Réjeanne Dépeault.....	18
M. Michel Lussier	20
Mme Chartier	21
Mme Brigitte Phaneuf	21
Mme Sylvie Guignard	25
Mme Paulette Rajotte	26
M. André Larocque	27
Mme Thérèse Chagnon.....	27
M. Denis Houle	27
Mme Gisèle Forest.....	27
M. Michel Laplante.....	29
Mme Mariette Senez	30
M. Daniel Rajotte.....	31

CONCERT GRATUIT - DUO VIOLON ET VIOLONCELLE À L'ÉGLISE DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

C'est dans un lieu des plus propices à l'écoute que la violoniste Joëlle Vaillancourt et la violoncelliste Ariane Thévard se présenteront à vous avec nulle autre intention que de vous faire vivre un après-midi musical placé sous le signe du charme, de l'élégance, du ravissement et de l'émerveillement! Une merveilleuse musique tirée du répertoire romantique, classique et populaire s'élèvera et envahira l'église Ste-Hélène d'une lueur empreinte d'une beauté et d'une sérénité indicible! En guise de levée de rideau, vous entendrez le fameux Canon de Pachelbel suivi par des œuvres toutes plus connues les unes que les autres.

Un rendez-vous à ne pas manquer!

Dimanche 4 mai 2025, à 14 h

Église : 650, rue Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot

Réservation : mibach@videotron.ca ou 514 774-9148

Contribution volontaire. Les profits seront remis à la Fabrique Ste-Hélène.





LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

- **Bureau municipal**
421, 4^e Avenue, 2^e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
450 791-2455 • mun@sainte-helenedebagot.com
Site Internet : www.sainte-helenedebagot.com
Heures d'ouverture : lundi au jeudi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
- **Centre communautaire**
421, 4^e Avenue
- **Chalet des loisirs**
400, 2^e Rue
- **Bibliothèque**
670, rue Principale, entrée par la 6^e Avenue

PARTENAIRES PUBLICS ET PARAPUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ ET SERVICES AUX CITOYENS

- **Société Protectrice des Animaux de Drummond (S.P.A.D.)** : 1 855 472-5700 • www.spadrummond.com
- **Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains** : 450 774-2350 • www.riam.quebec
Écocentres : 450 774-2350
- Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette
- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte
- **Sûreté du Québec** : 450 778-8500
- **MRC des Maskoutains** : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca
(Service d'évaluation, Programme de rénovation, Patrimoine, Cours d'eau, Bandes riveraines, Bassin versant, Famille, Développement social et développement rural, Urbanisme, Permis pour les boisés, etc.)
Transport adapté : 450 774-8810
Transport collectif : 450 774-3173
Développement économique / Saint-Hyacinthe Technopole : 450 774-9000
- **Bureau de poste de Saint-Liboire** : 450 793-4188
Comptoir de service postal de Sainte-Hélène-de-Bagot : 450 791-2666 • 655, rue Principale
- **Centre de services scolaires de Saint-Hyacinthe** : 450 773-8401
École Plein-Soleil : 450 773-1237
SARCA : 450 773-8401, poste 6731

PARTENAIRES DU MILIEU POUR LA COMMUNAUTÉ

- **FADOQ** : 450 791-0105
- **Aide aux aînés** :
RADAR (Écoute) : 1 877 658-8509
IMAGES (Maltraitance, détresse et soutien) : 450 502-4395
- **Paroisse et fabrique Sainte-Hélène** : 450 791-2480
Aide alimentaire : 450 513-0829
- **UPA, Ligne travailleurs étrangers temporaire** : 1 888-454-3998

VOS DÉPUTÉS

André Lamontagne, député de l'assemblée nationale du Québec : 1-800-969-3793



Simon-Pierre Savard-Tremblay, député de la Chambre des communes du Canada : 450 771-0505

LES DIFFUSEURS SUR LE TERRITOIRE

Note : Vous devez communiquer avec les compagnies directement pour savoir lesquelles sont disponibles à votre adresse et pour connaître leurs services.

- **Câblevision** : 1 800 567-6353
- **Maskatel** : 1 877 627-5283
- **Télébec** : 1 888 835-3232
- **Cogeco** : 1 866 921-5792
- **Sogetel** : 1 866 764-3835



Abattoir
L.G. HÉBERT
et fils

Achats de truies et mâles de réforme

Antonio Filice et Mario Côté
Propriétaires
450 791-2630

428, rue Hébert
Ste-Hélène-de-Bagot



Yves Marois
819 313-0108
ctb@vallieresasphalte.com
vallieresasphalte.com

PAVAGE COMMERCIAL & INDUSTRIEL

Pour un service de qualité à bon prix,
contactez-nous pour vos réalisations extérieures.

OFFRE D'EMPLOI

PLUSIEURS POSTES DISPONIBLES!

NOS DIFFÉRENTES SUCCURSALES:



- 546 rang 3 (Ste-Hélène de Bagot)
- 3295 boul. Laframboise (St-Hyacinthe)
- 4200 Bernard-Pilon (St-Mathieu de Beloeil)
- 1901 Raymond Blais (Ste-Julie)
- 615 Sir Wilfrid-Laurier (Beloeil)
- 181 Boul. de Mortagne (Boucherville)

LES ENTREPRISES ÉRIC MARCHAND



Salon toilettage Caniya Sainte-hélène-de-bagot

Prenez-moi en photo
Pour prendre rendez-vous

(514)823-8910

mardi au samedi de 10h à 21h



RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET
MARTIN FLUET | PROPRIÉTAIRES

450 888-1313
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
www.dfcoffrages.com

TRAVAUX
DE BÉTON

STRUCTURE
D'ACIER

CHARPENTE
DE BOIS

RBQ 8335-0868-42



**ENTREPRENEUR
ÉLECTRICIEN
AGRICOLE**

SERVICES SPÉCIALISÉS REMO

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELRING
servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot



Judith Racicot
jraticot@lussierchevrolet.com
450 778-1112 poste 260
Cell. : 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR facebook

RBQ 8348-4337-09

CONSTRUCTION
PROY
QUALITÉ SERVICE

450 791-2221
PATRICK ROY, président

Projet clé en main
Pose de portes et fenêtres
Revêtement extérieur
Gestion de projet
Projet domiciliaire
Garantie Maison Neuve
Installation de murs et
de planchers préfabriqués

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0



Service professionnel et courtois



TRANSPORT

EN VRAC | Sable, Pierre ou Terre tamisée | Site de dépôt (béton et asphalte)
ÉPANDAGE DE CHAUX | Calciq-magnésienne-dolomitique | Service de GPS
LIQUIDE | Eau potable : Résidentiel (piscine, réservoir, puits...)
Agricole (bétail, lavage...)

NOUVEAU

Services de location
- Bulldozer
- Bouteur compacteur
- Excavatrice

1-800-463-0346 • www.transportsylvaingirard.com • transport_s.girard@hotmail.ca



SERVICE MÉCANIQUE
POUR VÉHICULES LOURDS

MAGASIN DE CHROME

SERVICE DE LAVAGE

SERVICES D'URGENCES
ROUTIÈRES 24/7

REMORQUEUSE ET UNITÉ DE SERVICE

450 791-2122

549 3^e RANG
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
JOH 1M0



Kiosque à la ferme



La petite Savoie
FERME MARAÎCHÈRE

La Petite Savoie Ferme maraîchère

Ouverture Juin 2025

Des fruits et légumes cultivés
localement seront disponibles
en libre-service directement à la
ferme



Raphaël Girard

450-779-5477

rgirard1@live.ca

Plâtrage RG
RBO 5833-5183-01

RÉNOVATION - RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL

AUTOCUEILLETTE
Camerises

172 4^e Rang, Ste-Hélène-de-Bagot

François Demeule et Jocelyne Lanoie
450 230-0085

Surveillez notre ouverture via notre page :

Camerises Ste-Hélène-de-Bagot



337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC JOH 1M0

Débosselage Peinture

- ▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
- ▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219



Profitez gratuitement
de notre service de livraison
dans votre secteur

Médicaments d'ordonnance
et en vente libre livrés
directement à votre porte.

Joanie Richard
Pharmacienne
propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
acespharma.ca

Accèspharma
avec Walmart



E-G-DION & FILS INC.
ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, JOH 1R0
PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca

BMR | **Agiska**
Coopérative

Bienvenue chez vous !

BMR Pro Sainte-Hélène / 450-791-2666
655, rue principale Sainte-Hélène-de-Bagot (Qc) JOH 1M0

BMR Acton Vale / 450-546-2791
950, rue Landry, Acton Vale (Qc) JOH 1A0



André
LAMONTAGNE
DÉPUTÉ DE JOHNSON

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
MINISTRE RESPONSABLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

450 546-3251

andre.lamontagne.john@assnat.qc.ca





RBO 5592-8188-01

PAYSAGEMENT Lapierre

f

Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca

DEGRANDPRÉ

PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE
1, ROUTE 116 EST | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

819 472-3286 **GROUPEDGP.COM**
info@groupedgp.com RBQ : 8335-7996-13

ALIMENTATION **FAMILLE**

Croteau INC.

Émilie & Daniel Croteau
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
685 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823

MARCHE BONICHOIX



Érablière
L'Autre Versan

- ★ Repas de cabane à sucre
- ★ Traiteur froid et chaud
- ★ Produits de l'Érable
- ★ Cuisine du terroir

OUVERT À L'ANNÉE

Hélène Belley & Stephan Roy
350, 4^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
450-791-2616



idéegraphik

Graphisme. Impression. Articles promotionnels. Vêtements.

Besoin d'outils publicitaires?



450 381-2908 | info@ideegraphik.com | Ste-Hélène-de-Bagot

219, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

Excavation Sylvain Plante

R.B.Q. 8102-7773-03 et Fils Inc.

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin
Terre à gazon tamisée

INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V

Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535

Les Entreprises Racicot inc.



DÉNEIGEMENT

Résidentiel et commercial
Sainte-Hélène-de-Bagot
450 518-4297



Martin Lussier
Courtier immobilier

Israel Lussier
Courtier immobilier

Jacob Lussier
Courtier immobilier résidentiel

RE/MAX RENAISSANCE
AGENCE IMMOBILIERE

450.230.6667

LUSSIER IMMOBILIER
POUR ÊTRE BIEN CONSEILLÉ!

3100 AVENUE CUSSON - 450-771-7707



IRRIGATION MARCEL GIRARD ET FILS INC.

450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!



en solide compagnie

pour vos projets d'affaires

Contactez-nous
450 774-9000

1000, rue Dessaulles
Saint-Hyacinthe J2S 8W1
st-hyacinthetechnopole.com



Votre garage de confiance !

LAFORCE MÉCANIQUE

450 381-AUTO

Depuis 2014



EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

**ALIGNEMENT
AUTOMOBILE**

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

**CHANGEMENT D'HUILE
TÉMOIN D'ANOMALIE**
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS

ENTRETIEN VÉHICULES ÉLECTRIQUES/HYBRIDES

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

RÉPARATION/CHANGEMENT DE PARE-BRISE

VOITURES DE COURTOISIE

844, rue Paul-Lussier
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

**SITUÉ DANS LE
PARC INDUSTRIEL**

**LUNDI AU JEUDI : 7 h 30 à 17 h 30
VENDREDI : 7 h 30 à midi**



ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN



rcaelectrique.com | 450 791-0114

REER

Offrez-vous
des économies d'impôt



Cotisez à votre REER
au plus tard le 3 mars 2025*

Profitez-en pour cotiser aussi à votre CELI.
desjardins.com/reerceli

* Pour l'année d'imposition 2024. Conditions et modalités applicables.